



ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE DE MONTHEY

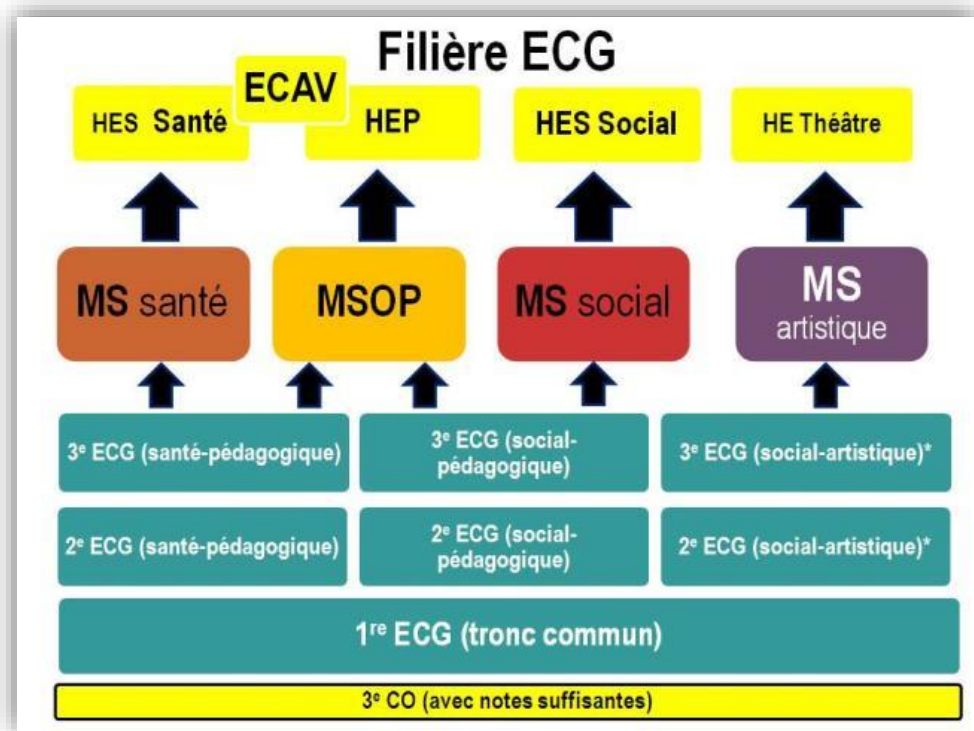


Conditions d'admission à l'ECG

Diplôme du CO et au plus
une seule note de niveau II inférieure à 5 mais supérieure ou égale à 4,5

Depuis l'EPP : 4,8 au premier groupe et 4,5 au général





- Certificat de Culture générale (CECG)
- Certificat de Maturité spécialisée « social » (MS So)
- Certificat de Maturité spécialisée « santé » (MS Sa)
- Certificat de Maturité spé. « pédagogie » (MSOP)
- Certificat de Maturité spé. « artistique » (MSa)
- Passerelle Maturité spé. « arts visuels » (MSAV)

3 ans d'études
Certificat reconnu par la CDIP



Paramédical, social, ES, etc.

1 an de stage + TM
(après le certificat ECG « social-pédagogie »)
Certificat en voie de reconnaissance par la CDIP



HES-SO
Filière « travail social »

1 an d'études et stages + TM
(après le certificat ECG « santé-pédagogie »)
Certificat reconnu par la CDIP



HES-SO
Filière « soins infirmiers »
et autres filières avec régulation

1 an d'études + TM
(après le certificat ECG « social-pédagogie » ou « santé-pédagogie »)
Certificat en voie de reconnaissance par la CDIP



Procédure d'admission à la HEP

2^e et 3^e année à l'ECG Martigny, 1 an d'études + TM
(en collaboration avec l'école de théâtre de Martigny)



Haute Ecole de Théâtre (examens d'entrée)

1 an d'études + TM
(après le certificat ECG et un dossier d'admission)
Passerelle à l'Ecole Cantonale d'Art du Valais



Ecole Cantonale d'Art du Valais (ECAV)





École de Culture Générale

Grille horaire

	Santé et Pédagogie				Travail social et Pédagogie			
	1re	2e	3e	Total	1re	2e	3e	Total
DISCIPLINES FONDAMENTALES								
Langues et communication								
Français	4	4	4	12	4	4	4	12
Allemand	4	3	4	11	4	3	4	11
Anglais	3	3	4	10	3	3	4	10
Informatique - traitement de texte	2	2		4	2	2		4
Mathématiques et sciences expérimentales								
Mathématiques	3	3	3	9	3	3	3	9
Chimie	2			2	2			2
Biologie	2			2	2			2
Sciences humaines								
Histoire	2	2	2	6	2	2	2	6
Géographie	2			2	2			2
Sciences des religions	2			2	2			2
Arts et sport								
Education artistique	3	2		5	3	2		5
Education physique	3	3	3	9	3	3	3	9
DISCIPLINES SPECIFIQUES								
Domaine santé								
Chimie		2	2	4				
Physique		2	2	4				
Biologie		2	2	4				
Domaine pédagogie								
Psychologie et pédagogie		2	2	4		2	2	4
Ethique		2		2		2		2
Sociologie			2	2			2	2
Domaine travail social								
Economie et société						2	2	4
Projet social						2	2	4
Sciences de la vie						2		2
Education artistique							2	2
DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES								
Option école			2	2			2	2
Travail personnel			1	1			1	1
Total	32	32	33	97	32	32	33	97



CERTIFICAT DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

L'École de Culture Générale (ECG) est une école de l'enseignement secondaire du deuxième degré. Elle délivre un certificat d'école de culture générale (CECG) reconnu par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP).

Le plan d'études, les programmes et les méthodes de travail reposent sur les objectifs fondamentaux suivants :

- assurer le développement d'une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles, mettant en valeur le sens des relations humaines, la créativité et l'esprit d'initiative ;
- permettre le choix ou la confirmation d'une orientation scolaire et professionnelle ;
- préparer les élèves à une formation au niveau tertiaire par l'introduction d'options et de connaissances professionnelles spécifiques.

L'école favorise le développement de la personnalité de l'élève en renforçant ses compétences personnelles et sociales. L'ECG comporte trois ans d'études, dans les domaines "santé et pédagogie" et "social et pédagogie", après la neuvième année de programme de la scolarité obligatoire. Deux semaines de stage sont planifiées en 2^e année pour confirmer le choix professionnel du candidat. Un travail personnel est rédigé en début de 3^e année. Il précède les examens de certificat qui ont lieu à la fin de la troisième année d'études.

MATURITÉS SPÉCIALISÉES « SOCIAL », « SANTÉ », « PÉDAGOGIE », « ARTS VISUELS » ET « ARTISTIQUE, THÉÂTRE »

Le certificat ECG doit être complété par une maturité spécialisée pour permettre l'accès sans examen dans la HES-SO (filières "santé" ou "travail social"), dans la procédure d'admission de la Haute École Pédagogique (HEP), à l'École Cantonale d'Art du Valais (ECAV) ou à la Haute École de Théâtre de Suisse romande (sur audition).

Le canton du Valais offre cinq orientations de maturité spécialisée :

- Social (MS So)
- Santé (MS Sa)
- Pédagogie (MSOP)
- Artistique, orientation théâtre (MSa)
- Arts visuels (MSAV)

La maturité spécialisée « social » (MS So) atteste les connaissances, les savoir-faire et l'aptitude générale du titulaire à accéder à une formation de niveau HES en travail social. Elle comprend le certificat ECG, option « social et pédagogie », des stages pratiques pour une durée de 40 semaines et un travail de maturité en lien avec le domaine social.

La maturité spécialisée « santé » (MS Sa) atteste les connaissances, les savoir-faire et l'aptitude générale du titulaire à accéder à une formation de niveau HES dans les filières de la santé. Elle comprend le certificat ECG, option « santé et pédagogie », des cours, des stages pratiques et un travail de maturité en lien avec le domaine de la santé.

La maturité spécialisée « orientation pédagogie » (MSOP) atteste les connaissances, les savoir-faire et l'aptitude générale du titulaire à accéder à la procédure d'admission d'une Haute École Pédagogique (HEP). Elle comprend le certificat ECG, option « social et pédagogie » ou « santé et pédagogie », une année de cours supplémentaire à l'ECG de Monthey ou de Brigue et un travail de maturité en lien avec le domaine.

La maturité spécialisée « artistique, orientation théâtre » (MSa) est offerte en collaboration avec l'école de théâtre de Martigny. Après la réussite d'un examen d'admission, le-la candidat-e quitte l'ECCG Monthey en fin de première année pour intégrer la 2^e année à l'ECCG Martigny dans l'option « social et artistique ». La filière se poursuit jusqu'en 4^e année avec la rédaction d'un travail de maturité.

La passerelle maturité spécialisée « arts visuels » (MSAV) consiste en une année d'études préparatoires à l'ECAV après le certificat ECG (quelle que soit l'option choisie). L'entrée en MSAV est conditionnée dès la 3^e ECG par le dépôt d'un dossier de candidature, par la réalisation d'un travail personnel orienté sur l'histoire de l'art et par la tenue d'un carnet de bord d'artiste.

